



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADEMIE DE PARIS
12 Boulevard d'Indochine - CS 40049
75933 PARIS Cedex 19

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER AU TITRE
D'ACTIVITES COMPLEMENTAIRES**

**A demander préalablement
A la prise de fonction dans le deuxième emploi
A votre Inspecteur(trice)chargé(e) de circonscription**

☐

M.

☐

Mme.

NOM :

PRENOM :

1°) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE PRINCIPALE

Corps : PROFESSEURS DES ECOLES

Circonscription : Grade :

Adresse de l'école d'exercice :

Téléphone de l'école :

Echelon: Indice de rémunération :

Situation :

☐ Temps plein

☐ Temps partiel (préciser la quotité)

☐ Autre (à préciser) :

2°) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE ACCESSOIRE ENVISAGEE

Nom de l'établissement : VILLE DE PARIS - Direction Jeunesse et Sports

Dispositif : MERCREDIS DU SPORT

Nature des fonctions :

☐ animateur(trice) sportif(ve)

☐ animateur(trice) sportif(ve) avec responsabilité de chef(f)e de centre

TEMPS DE TRAVAIL CONCERNANT LA DEUXIEME FONCTION

ANIMATEUR(TRICE) SPORTIF(VE)

Nombre d'heures total : 144 heures par an.

Temps de travail : tous les mercredis, 4 heures de 13h30 à 17h30 (hors vacances scolaires).

Montant de cette rémunération : 26.40 euros par heure

ANIMATEUR(TRICE) SPORTIF(VE) AVEC RESPONSABILITE DE CHEF(FE) DE CENTRE

Nombre d'heures total : 182 heures par an.

Temps de travail : tous les mercredis, 5 heures (hors vacances scolaires).

Montant de cette rémunération : 26.40 euros par heure

Fait à Paris, le :

Signature de l'intéressé(e) :

Rappel : l'activité envisagée au titre du cumul est soumise à autorisation préalable. L'exercice de l'activité sollicitée ne doit donc pas être commencé avant la décision de l'administration.

AVIS DE L'IEN DE CIRCONSCRIPTION (obligatoire)

☐ Favorable

☐ Défavorable (à justifier : joindre rapport)

Fait à Paris, le :

Signature de l'IEN :

Pour l'Inspecteur(trice) d'Académie
Chargé(e) des écoles et des collèges
et par délégation
l'Inspecteur(trice) chargé(e) de la
circonscription

N.B.: tous les champs doivent être remplis

La présente décision doit donner lieu à renouvellement annuel et ne demeure valable que pour l'année scolaire en cours